BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 41458 du 4 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR: INTJ1814566S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision nº 92374 du 1er décembre 2017 (NOR: INTJ1732692S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2018 :

Loszach Pascal NIGEND: 144311 NLS: 5325646

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juillet 2018 :

Schruoffeneger Olivier NIGEND: 166387 NLS: 8022592

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juin 2018.

Pour le ministre d'État, ministre de l'intérieur, et par délégation : Le colonel, adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel, L. BITOUZET